

Certificat d'Aptitude à la Profession de Maître-Nageur Sauveteur

CAEPMNS

22 heures
CARD

OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

Le titulaire du diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur ou du brevet d'Etat d'éducateur sportif des activités de la natation, du BP JEPS AA (si titulaire du CS Sécuritaire) et du BP JEPS AAN ou encore du DEJEPS (titulaire du CS SSMA) doit obtenir un Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur durant la cinquième année suivant l'obtention du diplôme ou du dernier CAEP MNS.

NIVEAU DU DIPLOME

Diplôme initial : Diplôme d'État homologué de niveau IV (Baccalauréat) inscrit au RCP NC (Répertoire National des Certifications Professionnelles en NC)

METIER VISE

Exercer la profession de Maître-NageurSauveteur (MNS). Les titulaires du BPJEPSAAN interviennent au sein de différentes structures (piscines municipales, piscines privées, lieux de baignade, centres de remise en forme, thalassothérapies, hôtels, organismes de tourisme et de loisirs,...) qui l'emploient pour assurer les missions d'un Maître-NageurSauveteur :

- Gérer un poste de secours.
- Assurer la gestion des aspects liés à l'hygiène de l'eau et de l'air.
- Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.
- Conduire des actions d'encadrement des activités aquatiques.
- Conduire des actionsd'éveil,dedécouverte, d'apprentissage pluridisciplinaire
- Concevoir un projet pédagogique et d'enseignement.
- Participer au fonctionnement de la structure.

PUBLICS ET PREREQUIS

1-Pré requis à l'entrée en formation | 2-Entrée en formation

1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

- Être titulaire d'un diplôme conférant le titre de Maître-Nageur Sauveteur.
- Être titulaire du PSE 1 ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue.
- Faire une demande d'inscription à la formation sur papier libre
- Présenter une pièce d'identité en cours de validité
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur datant de moins de trois mois, établi conformément au modèle figurant en annexe de l'arrêté du 28 janvier 2026
- Toutes ces pièces doivent être présentes dans le dossier d'inscription du candidat ainsi qu'une copie du diplôme conférant le titre de MNS et le cas échéant le dernier CAEPMNS

2 - ENTREE EN FORMATION:

Ne peut se faire qu'après réception de toutes les pièces du dossier d'inscription.

CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

La formation prévue à l'article 5 de l'arrêté du 20 janvier 2022, vise le maintien des compétences ainsi que l'acquisition de connaissances nouvelles liées à l'évolution de la profession, dans le domaine de la sécurité aquatique.

Les contenus de la formation, établis en concertation avec l'organisation professionnelle de maîtres-nageurs-sauveteurs mentionnée à l'article 8 abordent les thématiques suivantes :

1° Evolution de l'environnement professionnel :

- Différents lieux de pratique des activités aquatiques
- Enseignement et animation des activités aquatiques
- Evolution en matière de sécurité
- Santé et sécurité des pratiquants
- Cadre réglementaire d'exercice

2° Procédures de secours :

- Mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques prenant en compte les évolutions nouvelles
- Compréhension des stratégies à mettre en place pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les comportements à risques
- Présentation de cas concrets permettant d'appréhender l'intervention en cas d'incident ou d'accident lié à la sécurité du milieu
- Comportement et gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident

LES COMPÉTENCES VISÉES

- Être capable de concevoir un projet pédagogique et d'enseignement
- Être capable de conduire des actions d'éveil, de découverte, d'apprentissage pluridisciplinaires et d'enseignement des différentes nages
- Être capable de conduire des actions d'encadrement des activités aquatiques
- Être capable d'assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades
- Être capable d'assurer la gestion des aspects liés à l'hygiène de l'eau et de l'air
- Être capable de gérer un poste de secours
- Être capable de participer au fonctionnement de la structure

LE PROGRAMME

- Secourisme Sauvetage et mises en œuvre de cas concrets
- Sensibilisation aux violences dans le sport
- Apprentissage de la Natation, plan « J'apprends à Nager » et « Aisance Aquatique ».
- Réforme des diplômes
- Evolution de la Branche professionnelle
- Réglementation
- Bilan

ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Nouvelle-Calédonie est en cours d'habilitation sur cette formation

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions
du 8 au 10 février 2027	22h	1 mois avant le début de la formation

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total	24 heures
Détails du parcours individualisé du candidat	Accueil Secourisme et cas concrets Hygiène des bassins Apprentissage de la Natation en milieu scolaire Prévention des violences dans le sport La réforme des diplômes J'apprends à Nager et Aisance Aquatique Réglementation et branche professionnelle Evaluation Bilan de formation

HORAIRES DE FORMATION

Entre 8h et 17h

SESSIONS DE FORMATION

1 formation en groupe limité à 24 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation
CARD - 19, avenue du Centre, Dumbéa
CISE - Rue BECQUEREL, Koutio

Centres aquatiques pédagogiques
Piscine du CARD

MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrativeetapplicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place lesstratégiespédagogiques correspondantes :

- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
- Pratique en bassin
- Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
- Recadrage et actions de remédiation
- Travaux collaboratifs en sous-groupes

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

- Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
- Vidéo projecteur
- Tableau papier
- Connexion internet
- Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
- Matériels utilisés pour l'encadrement de personnes et situation de handicap

Centre aquatique

- CARD
- Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

- Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

- Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
- Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation. Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sousforme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Suivi de la formation
- Réussite aux épreuves d'évaluation

EPREUVES D'EVALUATION

L'évaluation prévue dans l'arrêté du 28 janvier 2026 comprend les deux épreuves suivantes :

Épreuve 1 : *L'épreuve est réalisée en maillot de bain.*

Réaliser un déplacement en simulation derecherche de victime en piscine.
Le candidat est àdisposition des évaluateurs derrière le plot de départ :
Au signal des évaluateurs, le candidat réalise une épreuve en nage ventrale effectuée en continu, sur une distance de 300 mètres, avec palmes.

Le port de lunettesde piscine et le bonnet sont autorisés.

Épreuve 2 : *L'épreuve est réalisée en short et tee-shirt.*

Réaliserun parcours de sauvetage simulantuneinterventionsur une noyade.
Ce parcours est suivi d'un entretien.

a) Après avoir déclenché les modalités d'alerte et d'alarme du lieu de baignade, le candidat effectue une plongée dite « en canard » suivie de la récupération d'un mannequin de modèle réglementaire, soit un mannequin d'un poids de 1,5 kg lorsqu'il est situé à une profondeur d'un mètre.

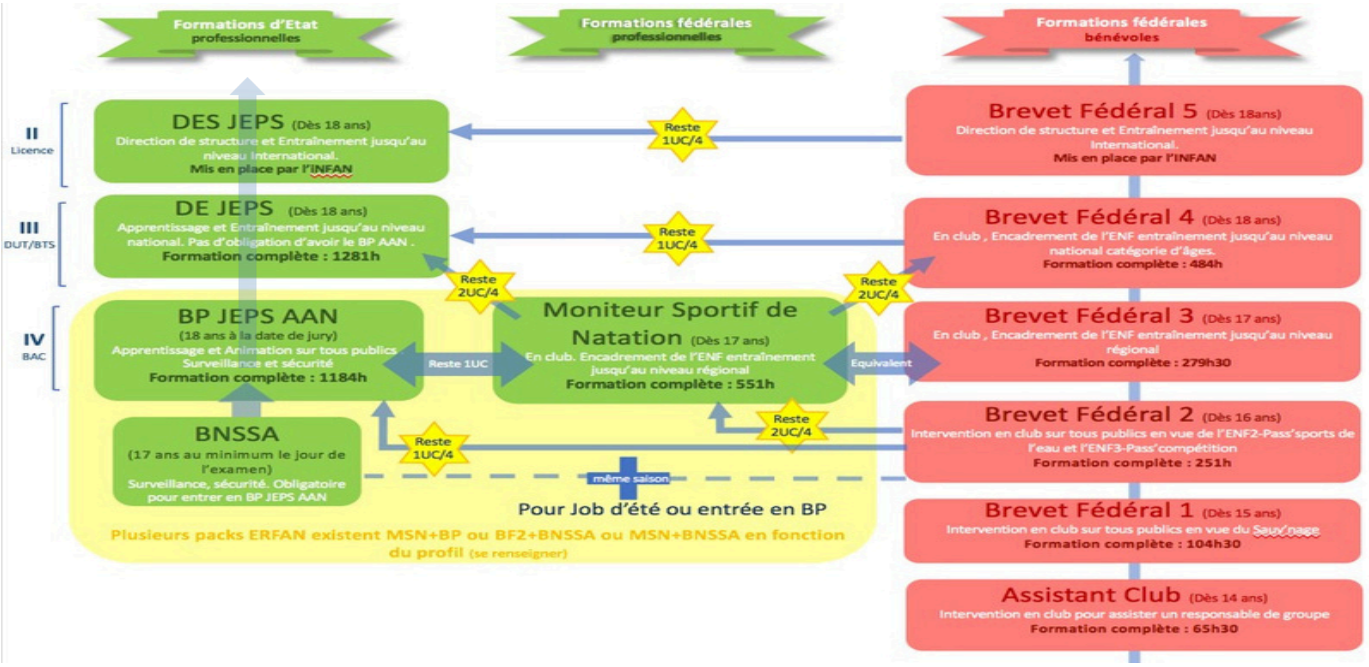
b) Le mannequin repose à une profondeur de 2,30 m (plus ou moins 0,5 m).
Sa position d'attente au fond est indifférente.
Le candidat est autorisé à prendre appui au fond, lorsqu'il se saisit du mannequin.
Il le remonte ensuite à la surface, avant de le lâcher au bout de 5 secondes. Puis le candidat se dirige, en maintenant un contact visuel, vers une victime en surface qui simule une situation de détresse. La victime est située à une distance comprise entre 15 et 20 mètres.
Saisi de face par la victime, le candidat se dégage puis la transporte vers le bord tout en s'assurant de son état de conscience sur une distance comprise entre 15 et 20 mètres.
La victime est un poids mort qui subit l'épreuve.
Le candidat assure la sortie de l'eau, de la victime, seul ou à deux, sans matériel.
Après l'avoir sécurisée, il procède à la vérification de ses fonctions vitales.

c) Le parcours est suivi d'un entretien avec les évaluateurs.
Après avoir expliqué succinctement aux évaluateurs sa démarche, le candidat s'entretient avec les évaluateurs sur une durée maximale de 5 minutes.
Cet entretien porte sur l'intervention susnommée et sur un ou plusieurs des thèmes suivants :
-la prévention afin d'éviter cet accident de noyade ;
-la procédure d'intervention à mettre en place sur cet accident de noyade ;
-la prise en compte du POSS et son importance dans la stratégie sécuritaire du lieu de baignade.

SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS :

Suite possible après la formation BPJEPSAAN :



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

L'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur est vérifiée avant le 31 décembre de la cinquième année suivant l'obtention du diplôme conférant le titre de maître-nageur-sauveteur ou la délivrance du précédent certificat.

La formation continue annuelle PSE1 **est obligatoire** à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur.

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
	45 800 XPF				

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation.

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront à la charge des stagiaires
Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

Téléphone : +687 46.73.73

Mail : natcal@lagoon.nc

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

√ Financement personnel

Vous êtes salarié ?

√ FIAF NC
√ Collectivité territoriale

CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Responsable pédagogique : TICHON Stéphane - ctlnatcal@gmail.com
+ 687 82.5056
Secrétariat : Alisson MAVAETAU - natcal@lagoon.nc
+ 687 46.73.73

LIGUE CALÉDONIENNE DE NATATION

Certificat d' Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur (CAEP MNS) Session du 8 au 10 février 27

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM :

Prénoms:

Sexe: féminin- masculin (barrer la mention inutile)

Date de naissance:..... Adresse postale :
.....
.Lieu de naissance :..…… Téléphone :.....

Courriel @ :

Situation professionnelle :.....

Souhaite m'inscrire à la formation :

☐ **CAEPMNS du 8 au 10/02/2027**

☐ **CAEPMNS + Révision PSE1 du 6/02/2027**

Date d'obtention de votre BEESAN (ou autre) :

Date de la dernière révision CAEPMNS (si effectuée) :

N°, date et lieu d'obtention du PSE1 (ou de tout diplôme équivalent : BNS avec mention Réanimation,

(AFCPSAM, CFAPSE) :

N°, date et lieu du recyclage annuel du PSE1 obligatoire :

.....

NB : Joindre obligatoirement les photocopies de tous les documents mentionnés.

Date :……../……./ 2027

Signature :

Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur (CAEP MNS) Session du 8 au 10 février 2027

LIGUE CALÉDONIENNE DE NATATION

PIÈCES A FOURNIR

□ 1 fiche de renseignements administratifs (voir ci-dessus),

NB : veuillez inscrire avec précision votre adresse-courrier (BP ou adresse physique)

□ 1 photocopie d'une pièce d'identité (recto verso) en cours de validité,

□ 1 certificat médical **selon modèle type joint dans le dossier d'inscription**,(*de moins de 3 mois à la date limite de dépôt du dossier*)

□ 1 photo copie du diplôme (BEESAN ou MNS),

□ 1 photocopie du dernier certificat de révision (CAEPMNS),si effectué,

□ 1 photocopie du diplôme du PSE1 ou équivalent

□ 1 photocopie de l'attestation de recyclage annuel du PSE1,

□ 1 chèque de 45 800 frs CFP (coût de la formation) à l'ordre de Ligue Calédonienne de Natation pour le CAEPMNS

ou 55 800 F pour les candidats souhaitant faire leur révision PSE1 le 6 février 2027 juste avant le CAEPMNS

ou une

lettre de prise en charge dûment signée avec adresse de facturation et nom de la personne référente.

Date limite de dépôt ou de réception du dossier complet à la ligue calédonienne de natation - CARD, 19, avenue du Centre, Koutio le 8 janvier 2027

ANNEXE XI : MODÈLE DE CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e), docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance de la nature des épreuves de la session d'évaluation du certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur en Nouvelle-Calédonie, certifie avoir examiné M./Mme….....
, candidat(e) à ce certificat, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives concernées par la certification professionnelle.

J'atteste en particulier que M./Mme….....
présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction : une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

– soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;

– soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____, le _____

(Signature et cachet du médecin)